

Violence (s) en milieu scolaire : prévention, enjeux et mécanismes institutionnels

Violence (s) in schools: prevention, challenges and institutional mechanisms

BENGAFFOUR Nawal

Maitre de conférences A, Ecole normale supérieure "Moubarak Ben Mohamed Ibrahim El-Mili" – Bouzaréah- Alger, Sciences des textes littéraires,

Date d'envoi : 28 / 02 / 2020

Date d'acceptation : 10 / 06 / 2020

Date de publication: 30 / 06 / 2020

Résumé: Notre travail de recherche a pour objectif de déterminer le diagnostic de la violence multiforme, phénomène sociétal, répandue en milieu scolaire. Cela nous permet de mettre en évidence la contamination, le caractère qui l'a créée et le rôle préventif, comme moyen de lutte, utilisé par l'institution et la communauté éducative pour éradiquer la violence de nos établissements scolaires. En ce sens, nous abordons la question de la violence, les interactions existantes au sein de l'école en tant qu'institution sociale, les relations « famille-communauté éducative » et les moyens de prévention en fonction du contexte actuel. Dès lors, il s'agit d'affiner notre vision prospective, en tant que chercheuse sur l'environnement scolaire afin d'examiner, à travers des données quantitatives, les différents schémas et mécanismes sectoriels, relationnels et institutionnels que les responsables du système éducatif prennent en considération.

A cet égard et afin de mieux cerner le phénomène de la violence dans l'enceinte scolaire, notre analyse s'attachera à identifier et croiser les critères pédagogiques liés aux conditions de scolarité et aux rôles de nos éducateurs sur le plan éducatif (prise en charge pluridisciplinaire, proximité, éthique...)

Mots-clés: Ecole ; Elèves ; Communauté éducative ; Réforme ; Société ; Violence ; Stratégie ; Solidarité gouvernementale ; Prévention.

Abstract: Our research work aims to determine the diagnostic of multiform of violence, a societal phenomenon widespread inside schools. This allows us to focus on the contamination and the character that created it and preventive role as means of struggle used by the institution and educational community to eradicate violence from our school. In this sense, we approach the violence's question the interaction existing within the school as a social institution, and the relation "family-educational community" also the means of prevention according to the current context. Therefore, it is a question of defining our prospective vision as a researcher. In order to examine, through quantitative data, the different sectorial, relational and institutional schemes and mechanisms that those responsible for the education system take into consideration.

In this regard and in order to better understand the phenomenon of violence in the school environment, our analysis will seek to identify and cross the pedagogical criteria related to the conditions of schooling and the roles of our educators on the educational level (support multidisciplinary, proximity, ethics...)

Key words: School; Students; Educational community; Reforms; Society; Violence; Strategy; Government solidarity; Prevention.

Au lendemain de son indépendance, l'ALGERIE s'est retrouvée confrontée à de grands défis avec une population à grande majorité analphabète¹, prise en charge dans l'intérêt collectif, consciente qu'une population ne peut évoluer que par le savoir. Des efforts considérables ont été consentis pour éradiquer l'analphabétisme et faire de l'enseignement l'une de ses priorités en consacrant un gros budget à ce secteur vital. Pris totalement en charge par l'Etat, l'enseignement est devenu obligatoire pour tous. Une planification mesurée, ajustée et adaptée à la croissance démographique et aux besoins du pays a permis d'atteindre les objectifs escomptés. L'école algérienne s'érigea, donnant naissance à des cadres nationaux dont les compétences leur ont permis de gérer les institutions de l'Etat, tous secteurs confondus.

Dès lors, l'enseignement s'est diversifié favorisant l'évolution sociale. Le niveau scolaire s'améliorait d'année en année et les diplômes obtenus étaient reconnus sans ambiguïté valables à l'étranger. Cette évolution déclencha une émancipation rapide ayant permis à la femme algérienne d'occuper des fonctions au même titre que les hommes. Sensée d'améliorer davantage ces acquis, des Réformes² ont été engagées pour une meilleure prise en charge pédagogique en vue de corriger quelques erreurs constatées. Telles étaient les seules préoccupations du moment auxquelles les pouvoirs publics ont porté une attention particulière dans l'intérêt social.

Hélas! Au début des années 80, la Réforme de l'enseignement général au profit du fondamental par glissement improvisé par des acteurs non préparés à le dispenser et le passage des élèves en classe supérieure sans test de niveau a conduit à une forte baisse de niveau. Certains élèves accédaient à la classe supérieure avec de très faibles moyennes au niveau du primaire, considéré comme base de tout enseignement.

¹ A l'orée de l'indépendance en 1962, le secteur de l'éducation a hérité d'un héritage catastrophique : taux d'analphabétisme de loin supérieur à 85%, une population scolarisée insignifiante, un parc d'infrastructures couvrant uniquement les zones à forte densité européenne, à portée insignifiante dans les secteurs de l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur ; des effectifs des personnels enseignants squelettiques (tous cycles confondus), des contenus d'enseignement et de formation totalement étrangers à l'histoire et aux réalités culturelles, géographiques et linguistiques du secteur. En juillet 1963, une campagne de désanalphabétisation a été lancée, au niveau des comités d'entreprises et de certains villages, à l'attention des adultes, enfants, hommes et femmes.

² Depuis le début des années 2000, une réforme a été engagée ayant comme ambition : la refonte de la pédagogie et des champs disciplinaires, la mise en place d'un système rénové de formation et de perfectionnement de l'encadrement pédagogique et administratif ainsi que la réorganisation générale du système éducatif. Cela signifie que l'Algérie doit pouvoir capitaliser et approprier non seulement les nouveaux standards éducatifs qui s'imposent à l'échelle mondiale mais aussi assurer un rôle primordial de socialisation des enfants aux valeurs fondatrices de la Nation et de l'Etat national historiquement produites. Cette réforme est, actuellement, en cours d'approfondissement et nécessite des accompagnements en matière d'expertise et d'évaluation et un suivi des dispositifs appelés à être mis en œuvre dans les prochaines années.

Ainsi, cet enseignement à caractère instructif et éducatif suivait sa trajectoire jusqu'à la fin des années 80, date marquée, malheureusement, par la tragédie fratricide de la décennie noire où la violence a fait des milliers de morts. A cette date, des bouleversements se sont produits suite aux événements douloureux survenus sur la scène politique donnant naissance au multipartisme attisant le phénomène de la violence. Cette éruption de la violence au sein de la société s'est amplifiée avec l'évolution démographique, l'accès à l'internet et la téléphonie mobile, outils de transmission et de communication.

La rapidité des échanges d'idées entre jeunes et les communications informatives, y compris les médias sociaux, a été d'une utilité sans précédent. Malheureusement, certains facteurs négatifs ont provoqué le déséquilibre du comportement de nos enfants devenus parfois insupportables vis-à-vis de leurs parents. Ainsi, nous sommes arrivés à un point où il est parfois désolant d'entendre des parents parler de tranquillité que lorsque leurs enfants sont à l'école, ont-ils oublié le rôle des parents ? L'idée d'être las de ses enfants n'est-elle pas un signe de rejet et d'insouciance annonciateur de violence ?

Les parents doivent savoir que contrebalancer l'éducation de leurs enfants au profit d'une vie tranquille menace à long terme le collectif familial qui se répercutera négativement sur la société. Ainsi, le rôle des parents dans la cellule familiale est important, son impact est inégal sur le fonctionnement et le devenir de notre société. Il est vrai que "la violence engendre la violence. On sait qu'un enfant victime de mauvais traitements est plus susceptible de considérer la violence comme normale, voire acceptable... et plus susceptible de perpétuer la violence envers ses propres enfants par la suite. Si le traumatisme lié à la violence sociétale chez les enfants n'est pas pris en charge, nous ouvrons la porte à des problèmes qui peuvent durer à vie..., et entraîner des attitudes négatives pouvant se transmettre entre générations³".

Chacun sait que la violence, "dénoncée comme fléau social⁴", existe et se développe au sein de notre société sous diverses formes : physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, de maltraitances, politiques, crimes et délits. Parmi ces formes de violence, certaines sont graves allant de la petite délinquance à la grande criminalité. Cette violence souvent enclenchée à partir de conflit de rôles, suite à des tiraillements alourdis par des ambitions antagonistes, où l'intérêt général est perdu de vue. Elle est quotidiennement présente à tout moment. Ses méfaits suscitent de notre part une mobilisation effective si l'on veut éviter la propagation d'une violence fixant ses racines dans la société. Ainsi, la constitution⁵ algérienne consacre, à travers ses articles 40 et 41, la protection des personnes de toute forme de violence : l'article 40 (l'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite. Les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont

³ Anthony Lake, directeur général de l'UNICEF, observations liminaires au Conseil d'administration de l'Unicef, le 4 février 2014. <http://www.unicef.org/about/execboard/index_71862.html>, consulté le 14 août 2014.

⁴ Cécile Carra et Daniel Faggianelli, (2003), Violences à l'école : tendances internationales de la recherche en sociologie, Déviance et Société (Vol. 27/2). Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène. Pages 205 à 225.

⁵ La constitution de la République algérienne démocratique et populaire, mars 2016, page 6.

réprimés par la loi), et l'article 41 (les infractions commises à l'encontre des droits et libertés, ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi.)

La définition de la violence par l'Unicef est celle de l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)⁶, à savoir "toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant que l'enfant est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié⁷". L'Organisation mondiale de la santé définit la violence comme "l'usage intentionnel de la force physique, du pouvoir sous forme de menace ou d'action contre soi-même, autrui ou un groupe ou une communauté et dont la conséquence réelle ou probable est une blessure, la mort, un traumatisme psychologique, un mauvais développement ou encore la précarité.⁸" (OMS, 2002 : 5)

Dans le changement de notre contexte social actuel, nous remarquons une évolution de disparités dont les variables prennent de l'ampleur au sein des générations qui se succèdent. De tels indicateurs sont préoccupants incitent les pouvoirs publics à prendre des mesures appropriées pour assurer le bon fonctionnement de nos institutions et l'harmonie sociale. Il est, donc, impératif de prendre très au sérieux ce fléau qui ronge la société par le biais de notre jeunesse et de ne pas trop s'atteler aux résultats statistiques.

L'environnement scolaire est devenu hostile à la société, le doute et la méfiance se sont installés nécessitant la prudence par crainte d'être pris dans le tourbillon de la violence. "L'école est un milieu de vie complexe propice aux multiples manifestations de violence, mais également un endroit privilégié pour soutenir l'apprentissage de comportements sociaux positifs et le développement de mécanismes socio-émotionnels permettant aux individus de développer des ressources pour gérer adéquatement leurs relations interpersonnelles.»

Les principaux facteurs déstabilisateurs de notre système éducatif

Aujourd'hui, le secteur de l'éducation se trouve empêtré dans des problèmes sans fin et un environnement hostile entraînant des perturbations au niveau de ses institutions malgré l'intérêt qui lui est accordé. Confrontés à plusieurs défis : la violence, la qualité de l'enseignement, la déperdition et l'abandon scolaire, une solution urgente s'impose à cette problématique. En effet, chaque comportement violent n'est pas

⁶ Convention relative aux droits de l'enfant. Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989. Entrée en vigueur le 2/09/ 1990, conformément à l'article 49

⁷ Assemblée générale des Nations Unies, Convention relative aux droits de l'enfant. 1989. Article 19. <<http://www.un.org/documents/ga/res/44/a44r025.htm>>

⁸ Organisation mondiale de la santé (OMS) (2002). World Report on Violence and Health. Genève: OMS, p5.

attribuable uniquement à des facteurs individuels ; il est influencé par d'autres conditions de l'environnement scolaire, comme la qualité et les conditions d'enseignement et d'apprentissage, le cadre éducatif, les relations interpersonnelles, l'environnement social, ...etc.

Pour cela, le secteur éducatif a besoin d'un climat serein, d'une revalorisation des moyens mis en œuvre, l'aide et l'implication des parents et des associations pour mener à bien son plan d'actions intersectoriel.

Il est donc indispensable et urgent de réduire la distance du fossé qui s'est creusé entre l'enseignant et l'enseigné en adoptant une politique de proximité, car ce n'est que dans un climat d'entente que l'on parviendrait à une solution désirée.

L'impact de la violence sur l'environnement scolaire : enjeux et mécanismes institutionnels

Ayant chevauché les limites de la société, la violence a atteint le milieu scolaire et prit de l'ampleur s'érigeant en obstacle à toute politique d'amélioration de la qualité de l'enseignement dans notre système éducatif. Ainsi, afin de mieux cerner le traitement différencié de l'agressivité et de la violence en milieu scolaire, l'objectif est d'affiner notre vision en tant que chercheurs sur les dynamiques du pouvoir physique et symbolique qui se jouent dans la vie sociale adolescente et en particulier dans l'espace scolaire : "le sujet de la violence à l'école offre au chercheur un moyen prolifique pour l'analyse de dimensions différentes de l'expérience scolaire ."

L'évolution de la violence protéiforme à caractère nocif et ses conséquences en milieu scolaire exige de nous une mobilisation constante et à tous les niveaux (parents- associations- ministère de l'éducation- syndicats- autorité de l'Etat,...). En effet, "les angles d'analyse de la violence à l'école sont multiples si l'on tient compte qu'elle ne se limite pas uniquement au contexte scolaire mais qu'elle représente un des éléments constitutifs d'un système en interaction avec les contextes familial et communautaire ". Il s'agit, d'une part, d'examiner les différents schémas par lesquels les usagers du système scolaire (éducatif) en Algérie prennent en considération le phénomène de la violence qui perturbe le secteur et ronge la société. D'autre part, il est important de tenir compte des cas de violence (s) signalés par les différentes directions de l'éducation (tous paliers confondus) étalés sur une période définie de seize années.

Afin de prévenir et réagir face à de multiples actes de violence, le ministère de l'éducation nationale a lancé une enquête exhaustive au niveau du territoire national pour établir un état des lieux sur le phénomène de la violence en milieu scolaire durant l'année scolaire 2015/2016. Cette enquête sectorielle a permis d'identifier et/ou de répertorier différents types de violences dont les données statistiques sont traduites ainsi :

Graphique n°1 : types de violence (s) enregistrées selon les protagonistes.

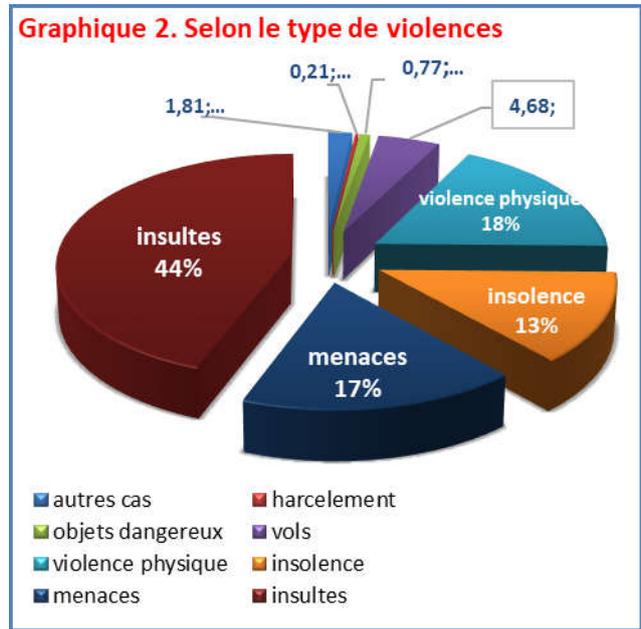
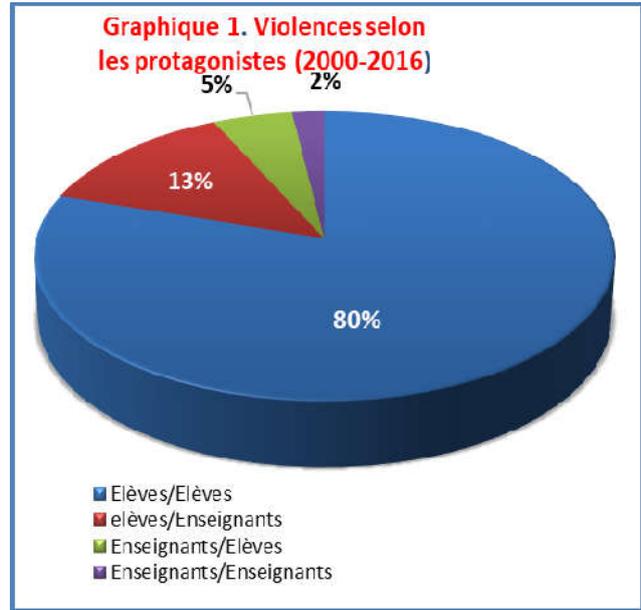
1. Violences de type psychologique et moral : agressions psychologiques, actes d'intimidation (incluant la cyberintimidation), "tolérance ou encouragement de la domination"⁹, harcèlement verbal, brimades, insultes, menaces, négligence, agression verbale, comportements insolents et impolis, conflits interpersonnels,...)

2. Violences de type corporel et matériel : coups et blessures, châtement corporel et dégradant, vols, ports d'objets dangereux, alcoolisme et drogue, harcèlement/agressions physiques, bagarres,...

3-Types de violences relationnelles : violence inter-élèves, violence (élèves à l'égard du personnel enseignant et administratif), violence (Personnel-enseignant et administratif à l'égard des élèves), violence (personnel enseignant et administratif).

Graphique n°2 : évolution des cas de violence (s) enregistrées dans les trois paliers (entre 2000-2016)

Ainsi, la violence à l'école se définit comme tout type de comportement non désiré, perçu comme hostile et nuisible, portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, à ses droits ou à sa dignité. La violence peut être vécue, et commise, par des élèves ou par le personnel scolaire¹⁰.



⁹ Michelle Perrot, Milena Lebreton et Klérya Gordien, (2014), Victimes de l'école, les violences de genre en milieu scolaire, obstacles au droit des filles et des garçons à l'éducation, Partenariats Publics et Plaidoyer de Plan France, p.9.

¹⁰ Rapport québécois sur la violence et la santé, op. cit. P.200.

Ces cas de violences sont souvent vécus comme un traumatisme psychologique donnant un réel sentiment de victimation¹¹ chez nombre d'élèves et d'enseignants. Les micros violences répétitives au long de la journée, de la semaine voire même, de l'année sont à l'origine d'un mal-être scolaire chez l'élève et d'un mal-être professionnel chez les enseignants qui se répercutent de manière négative sur les apprentissages et le bien-être des enfants ainsi que sur les professionnels de l'enseignement. C'est pourquoi il est indispensable de faire de l'école un espace protégé et protecteur. Une école de non-violence est une condition essentielle pour que puisse se développer les apprentissages et le comportement citoyen, tolérant, tourné vers l'altérité positive et le respect d'autrui. Considérant la dimension dangereuse qu'ont prises certaines formes de violence et l'apparition de certains fléaux, la prise en charge doit être globale, efficace et pérenne face aux dangers/méfais du monde virtuel.

Pour la période allant de 2000 à 2016 et au total des actes répréhensibles, nous assistons à une flambée de la violence en milieu scolaire indiquant le taux de 80 %, (soit 37219 cas de violence inter-élèves enregistrés dans les trois cycles), 13 %, (soit 6167 cas entre élèves et enseignants), 5 % (2531) cas de violences recensés entre enseignants et élèves et 2% (soit 710 cas recensés entre enseignants/enseignants). Les cycles les plus sensibles sont le collège et le lycée. Au hit-parade des ces actes : les violences verbales et le harcèlement psychologique (conflits interpersonnels).

Le graphique n°2¹² montre une proportion importante des cas de violences verbales (outrages, insolence, menaces, injures ...) indiquant un taux significatif de 44 % de cas dans les trois paliers sans exception).

"Toutes les formes de discrimination et de violence en milieu scolaire constituent un obstacle au droit

¹¹ « Il faut connaître les types de violence principaux et leur fréquence, les expériences des victimes et les conséquences de leur victimation pour éviter de se faire happer par le fait-divers, l'exceptionnel qui recouvre de son bruit la parole des victimes ordinaires. » page 5, (cf. Une enquête de victimation et climat scolaire auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires, (À L'ÉCOLE des enfants heureux... enfin presque), réalisée par l'Observatoire International de la Violence à l'École pour l'UNICEF, France (2011)

¹² Source ministère de l'éducation nationale. A titre de comparaison, à la rentrée scolaire 2015/2016, un demi – siècle après l'indépendance, le parc infrastructurel du secteur est constitué de : 26 164 établissements scolaires accueillant 8 Millions d'élèves répartis comme suit : 18 564 écoles primaires, 5 345 collèges et 2 255 lycées. Le secteur privé vient en appoint avec 292 établissements, répartis sur 22 wilayas, avec un effectif total de 59.214 élèves (cf. Plan national de développement des PNR (programmes nationaux de recherche), domaine éducation, formation professionnelle et culture, document élaboré par le ministère de l'éducation, Mai 2016).

fondamental des enfants et des jeunes à un enseignement de qualité. La violence à l'école et dans d'autres cadres éducatifs est un problème mondial¹³."

Notre démarche initiale de l'évolution de la violence repose sur une analyse comparative arrêtée par le ministère de l'éducation nationale en 2017¹⁴, évalue et présente une vue d'ensemble détaillée des actes répartis à travers les trois cycles.

Tableau : Pourcentages des élèves ayant subi différents types d'agressions et de violences entre 2010-2016

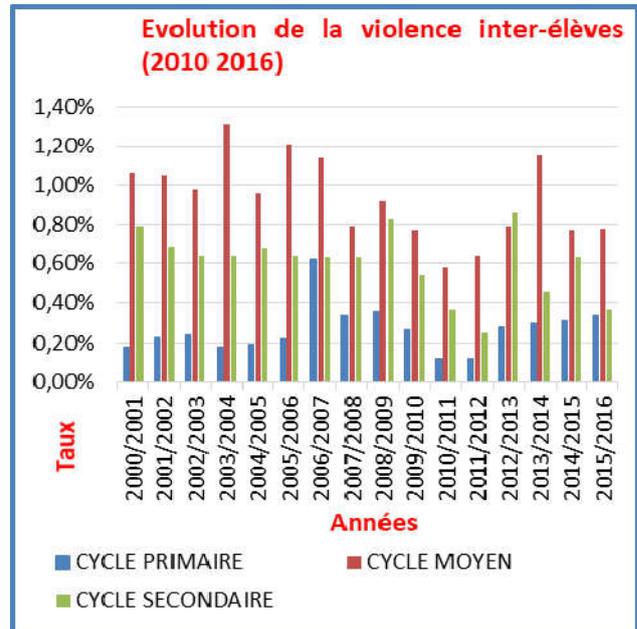
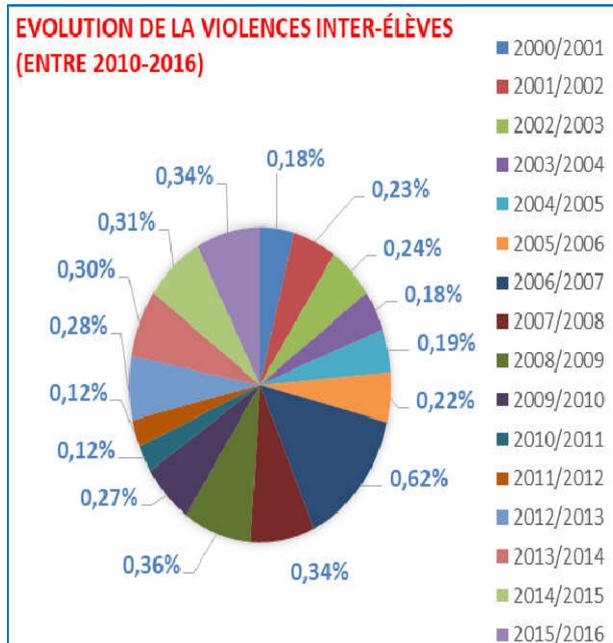
Les cas de violences entre élèves (entre 2000 et 2016)									
Cycles	Cycle primaire			Cycle Moyen			Cycle Secondaire		
Années	Nbre scolarisés	Cas enregistrés	Taux %	Nbre scolarisés	Cas enregistrés	Taux %	Nbre scolarisés	Cas enregistrés	Taux %
2000/2001	4 720 950	8 558	0,18%	2 015 370	21 455	1,06%	975 862	7 740	0,79%
2001/2002	4 691 870	10 896	0,23%	2 111 087	22 222	1,05%	1 041 047	7 192	0,69%
2002/2003	4 612 574	11 270	0,24%	2 186 338	21 359	0,98%	1 095 730	7 029	0,64%
2003/2004	4 507 703	8 254	0,18%	2 221 795	29 049	1,31%	1 122 395	7 177	0,64%
2004/2005	4 361 744	8 428	0,19%	2 256 232	21 693	0,96%	1 123 123	7 663	0,68%
2005/2006	4 196 580	9 329	0,22%	2 221 328	26 961	1,21%	1 175 731	7 543	0,64%
2006/2007	4 078 954	25 339	0,62%	2 443 177	27 885	1,14%	1 035 863	6 540	0,63%
2007/2008	3 931 874	13 379	0,34%	2 595 748	20 486	0,79%	974 748	6 154	0,63%
2008/2009	3 301 733	12 039	0,36%	3 158 117	28 997	0,92%	974 736	8 058	0,83%
2009/2010	3 732 145	10 085	0,27%	3 052 523	23 592	0,77%	1 171 180	6 366	0,54%
2010/2011	3 767 055	4 560	0,12%	2 979 322	17 413	0,58%	1 183 689	4 355	0,37%
2011/2012	3 846 817	4 659	0,12%	2 886 165	18 410	0,64%	1 249 914	3 160	0,25%
2012/2013	3 728 057	10 538	0,28%	2 596 513	20 433	0,79%	1 449 785	12 531	0,86%
2013/2014	3 423 718	10 209	0,30%	2 390 059	27 593	1,15%	1 499 853	6 874	0,46%
2014/2015	3 886 773	12 103	0,31%	2 575 994	19 809	0,77%	1 526 779	9 662	0,63%
2015/2016	4 081 530	13 768	0,34%	2 614 948	20 517	0,78%	1 379 165	5 098	0,37%

Les résultats indiquent également qu'une diminution significative des pourcentages de violence est enregistrée en 2010 et en 2012 dans les cycles primaire et secondaire variant entre 0.12% (4 560 cas enregistrés sur 3 767 055 d'enfants scolarisés) et 0.25% (soit 4 659 cas enregistrés sur un nombre scolarisé de 3 846 817). Ces résultats permettent d'identifier des axes de réflexion et dresser une feuille de route ayant pour visée pédagogique et règlementaire la prévention et la lutte contre ce fléau social.

¹³ Nations Unies Libre et égal- Harcèlement et violence en milieu scolaire, <https://www.unfe.org/uploads/2017/05/Bullying-and-Violence-FR>.

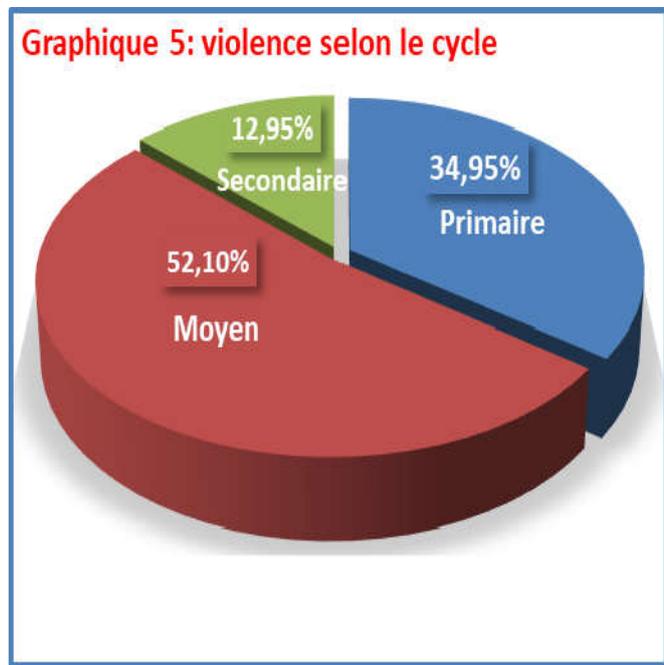
¹⁴ Stratégie sectorielle de lutte et de prévention de la violence en milieu scolaire, 2017, Ministère de l'éducation nationale.

Graphiques 3 et 4 : évolution de la violence inter-élèves (2010-2016)



En outre, des méta-analyses de la littérature internationale¹⁵ montrent qu'en moyenne les garçons manifestent davantage de comportements agressifs directs que les filles [35,36]. Cette différence est plus prononcée pour les agressions physiques que pour les agressions verbales.

Dans *le graphique n°5*, les données présentées montrent que les cas signalés depuis plus d'une quinzaine d'années sont fluctuants d'une année à une autre pour les trois cycles (primaire, moyen et secondaire). Le cycle où sont enregistrés le plus d'actes de violence est le moyen : (20517 cas recensés, soit un taux de 52,10%) avec une diminution frappante au niveau du cycle secondaire (5098 cas enregistrés, soit 12,95%), et (13768



¹⁵ F.Bowen, C.Levasseur, C.Beaumont, É.Morissette, P.St-Arnaud, La Violence en milieu scolaire et les défis de l'éducation à la socialisation, Tiré du Rapport québécois sur la violence et la santé Institut national de santé publique du Québec, Université de Montréal, p.210

cas, soit un taux de 34,95%) au niveau du cycle primaire représentés essentiellement par les violences verbales, sachant que les manifestations de la violence diffèrent et les causes restent multiples.

En effet, les résultats de la stratégie sectorielle de lutte contre la violence en milieu scolaire confirment, hélas, que la violence persiste à un rythme inchangé. Force est de constater que les nombreux mécanismes institutionnels ne suffisent pas de mettre en œuvre toutes les actions requises dans une perspective de prévention. Nous devons adopter un dispositif complémentaire, orienté et opérationnel avec plus de visibilité par une démarche de proximité car, certains cas, comme le harcèlement, les objets dangereux, les vols, la violence physique (allant des CBV (coups et blessures volontaires) jusqu'aux abus sexuels voire le meurtre), la maltraitance, l'insolence, les menaces et les insultes peuvent aussi être résolus en milieu scolaire à l'aide de leçons de morale, de sensibilisation, d'accompagnement, de remédiation.... Cette situation créée dans l'enceinte scolaire n'est pas sans effets d'angoisse et de peur pour les parents vivant avec le sentiment que leurs enfants soient dans un milieu non rassurant et malsain.

L'exploitation et l'analyse de ces données statistiques, de la violence envers les enfants, collectées au niveau du territoire national, permettent de définir les résultats relatifs aux cas de violence (s) et leur impact sur l'environnement social, les causes à effets et les principaux acteurs (élèves, parents d'élèves, enseignants, encadrement administratif,...).

Au-delà des programmes et des méthodes d'enseignement, l'absence de liens de communication avec la communauté éducative, sans disculper l'absence de l'autorité parentale et le dysfonctionnement au sein de la famille, les conflits interpersonnels, la surcharge des classes, la déperdition et l'échec scolaires, l'excès d'utilisation des TIC, l'imitation des comportements appris dans la famille, la société et les médias, sont des facteurs-phare non-négligeables à l'origine de la violence scolaire et de la délinquance.

La violence dans l'environnement scolaire se manifeste sous des formes multiples et les degrés de gravité de ce phénomène social sont variables. L'attroupement des parents devant les portes des établissements scolaires aux heures d'entrées et de sorties attendant leurs enfants, atteste leur inquiétude. En ce sens, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour assurer la sécurité des enfants et mettre en confiance les parents, cependant, malgré ces mesures, il ne se passe pas un jour sans entendre parler de violence en milieu scolaire. Le dévouement et l'obéissance, deux qualités de la discipline, longtemps négligées dans nos établissements scolaires ont favorisé l'intrusion de la violence en milieu scolaire et l'heure n'est plus à la prévention mais à la recherche de solutions.

Violence en milieu scolaire : réalité de terrain et mesures préventives

Alors que les textes¹⁶ régissant le secteur éducatif interdisent formellement toutes les pratiques de violences quel que soit leur nature, les contrevenants s'exposent à des sanctions administratives plus ou moins graves, voire dans les cas extrêmes des poursuites judiciaires. Hélas ! La violence en milieu scolaire est devenue un sérieux problème nécessitant une prise en charge globale, efficace et concrète.

Conscient de la gravité et de l'ampleur du fléau, le secteur de l'éducation en collaboration avec les secteurs concernés, a pris des mesures collectives, conformément à des dispositions législatives, réglementaires dans le but d'enrayer la violence en milieu scolaire. Prévenir¹⁷, agir, rendre l'école un milieu serein, pour une société moderne car "la lutte contre la violence à l'école passe aussi par des actions de prévention-dépistage¹⁸"

Dans le cadre de son action, le ministère de l'éducation nationale a procédé à l'installation d'une commission nationale de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence dans les établissements scolaires. Cette commission, chargée d'élaborer une stratégie nationale de lutte et de prévention, regroupe les représentants des départements ministériels (défense nationale (Gendarmerie), intérieur (DGSN), santé, affaires religieuses, communication, MPTIC, solidarité, jeunesse et sports...), les partenaires sociaux et les membres de la société civile concernés par la question de la violence. Une stratégie dont les actions concrètes contribueront efficacement à l'éradication progressive de la violence

¹⁶ Citons à titre de démonstration (la loi d'orientation de l'éducation nationale n° 08-04 du 23/01/2008. L'arrêté Ministériel n° 2/171, du 01 juin 1991 portant sur l'interdiction des châtiments corporels et la violence à l'égard des élèves dans les établissements scolaires. La circulaire ministérielle n° 2/171, du 15 janvier 1994, portant sur l'interdiction des châtiments corporels. La circulaire n° 649, du 24/08/2016, relative au recensement des cas de violence enregistrés en milieu scolaire L'instruction ministérielle n° 644, du 01 décembre 1999, portant lutte contre la violence dans les établissements scolaires, qui stipule la création et l'installation des comités de wilayas de lutte contre la violence dans ces établissements).

¹⁷ Comme la prévention et la prise en charge de la violence s'inscrivent dans une approche globale, l'école, la société et les parents sont appelés à conjuguer leurs efforts en vue de construire, ensemble, un climat scolaire serein et favorable aux apprentissages. « Par prévention de la violence à l'école on entendra donc non seulement la prévention du crime à l'école, mais aussi celle des comportements agressifs répétés et plus largement des troubles externalisés du comportement (Vitaro et Gagnon, 2000 ; Derzon, 2006). Vitaro, F., & Gagnon, C. (2000). Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents, Tome 2 : problèmes externalisés. Québec: Presses de l'Université du Québec.

¹⁸ Cécile Carra et Daniel Faggianelli, (2003), Violences à l'école : tendances internationales de la recherche en sociologie, dans *Déviance et Société* (Vol. 27/ 2). Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène. p.219.

en milieu scolaire, face aux attentes identifiées, liées aux exigences actuelles attendues par la communauté éducative et la société en général.

Le renforcement de l'éthique éducative pour une école apaisée, – dans la gestion quotidienne et systématique des faits relevant de l'altérité et de sa tolérance, des conflits et de leurs médiations, par des mécanismes pédagogiques, éducatifs, règlementaires et socioculturels –, implique nécessairement une coordination intersectorielle, agissant sur la multiplicité des lieux avec des niveaux d'alerte, établissant un baromètre institutionnel d'intervention, immédiat et différé. Cette solidarité gouvernementale, considérée aussi comme une "coordination des politiques"¹⁹, a permis de renforcer les mécanismes de coopération et de collaboration entre les départements ministériels et d'arrêter une feuille de route collégiale et opérationnelle à moyen et long terme :

Conventions	Objectifs et actions prioritaires
<p>Convocation-cadre signée entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la Défense nationale (représenté par le commandement général de la gendarmerie nationale) et le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales (représenté par la direction générale de la sûreté nationale)</p> <p>17 mars 2016</p>	<p>La coopération entre les parties porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la facilitation de la communication et de l'échange d'informations dans le domaine de protection et de sécurisation des établissements d'éducation et d'enseignement ; - l'organisation de journées d'étude et de sensibilisation au profit de la communauté éducative ; - la prévention et la sensibilisation en développant le dialogue, la médiation et la libération de la parole, tout en maintenant un système d'alerte et de vigilance ; - l'application des lois de la République, en luttant contre l'impunité ; - l'instauration d'une culture de non-violence à travers un dialogue permanent avec les élèves et leur implication dans vie scolaire ; - le suivi et l'évaluation des actions entreprises ; - la formation des enseignants, l'éducation des élèves et leur sensibilisation aux dangers que peuvent poser certains sites Internet / monde virtuel.
<p>Convention signée entre le centre d'études et de recherches constitutionnelles (relevant du Conseil constitutionnel) et le ministère de l'éducation nationale (représenté par le secrétariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La consécration des principes de citoyenneté et des valeurs républicaines et la promotion de la culture constitutionnelle dans le milieu scolaire. - permettre au secteur de l'éducation nationale de placer la Constitution au centre de ses programmes²⁰ ; - s'imprégner des constantes et des principes de la Nation prévues par la Constitution amendée ;

¹⁹ L'Éducation internationale : un moteur-clé de la prospérité, future du Canada, Comité consultatif sur la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, RAPPORT FINAL, Août 2012, page 13.

²⁰ Des études ont également montré comment une meilleure progressivité des apprentissages pouvait diminuer les attitudes agressives des élèves (Surgeon General, 2001). Surgeon General (2001). Youth Violence: A Report of the Surgeon General. USA: Virginia Commonwealth University, <http://www.surgeongeneral.gov/library/youthviolence/>.

<p>général. 15 mars 2016</p>	<p>- inculquer les valeurs de la République, de l'Etat de droit, de l'unité nationale et des valeurs de citoyenneté²¹.</p>
<p>Quatre conventions signées entre le ministère de l'éducation et celui de la Poste et des Technologies de l'information 18 avril 2016</p>	<p><u>Les quatre conventions portent sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la modernisation de l'école algérienne initiée par le secteur de l'éducation ; - la mise en place d'un système d'automatisation, de management et d'information de l'éducation ; - la numérisation du contenu pédagogique ; - la mise en place d'une bibliologie numérique ; - la mise en place d'une plate-forme de formation à distance. <p><u>Trois axes majeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des ressources humaines et de la vie scolaire ; - le processus enseignement-apprentissage ; - la professionnalisation des personnels par la formation ; - le renforcement de la performance de l'administration et la maîtrise des dépenses publiques ; - la modernisation du processus enseignement-apprentissage.

En signant ces conventions, le ministère de l'éducation a également œuvré pour le raffermissement du partenariat avec d'autres départements ministériels à l'exemple des :

- secteur de la culture pour le soutien de l'action des clubs culturels dans le domaine de la lutte contre la violence :
- secteur de la jeunesse et des sports afin de conforter le sport scolaire et la coopération avec les maisons de jeunes pour l'organisation d'actions de sensibilisation ;
- secteur de la solidarité afin de favoriser le travail de proximité avec les familles, à travers les cellules sociales de proximité et de renforcer le transport scolaire.

Extrait de la charte d'éthique²²

²¹ « Un système de valeurs partagées et d'attentes quant au comportement est à la base d'interactions sociales profondes et permet aux élèves de développer un fort sentiment d'appartenance. » (Gottfredson, 2002: 71; Erikson, 2004, ou encore Cameron, 2006). Gottfredson, D. C., Wilson, D. B., & Najaka, S. S. (2002), School-based Crime Prevention. In L. W. Sherman, D. P. Farrington, B. C. Welsh & D. L. Mackenzie (eds.), Evidence-Based Crime Prevention (56-164). London and New York: Routledge.

²² Charte d'éthique du secteur de l'éducation nationale, pp.14-15.

III.1 Droits et devoirs de l'élève

L'élève est la raison d'être du système éducatif. Il est, comme le stipule l'article 7 de loi d'orientation sur l'éducation nationale, «au centre des préoccupations de la politique éducative».

DROITS

- Aucune atteinte à la dignité de l'élève ne doit être tolérée; son intégrité tant physique que morale doit faire l'objet d'un respect absolu ; toute violence visant un élève, et émanant d'un membre de la communauté éducative, doit être bannie;
- Les élèves ayant des besoins spécifiques ont le droit absolu de mener une vie scolaire décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité et contribuent à renforcer leur autonomie et leurs possibilités de participer effectivement à la vie scolaire en collectivité ;
- L'élève doit faire l'objet d'un suivi médical aussi performant que possible, en particulier en bénéficiant des services des Unités de Dépistage et de Suivi (UDS) ;
- Des informations d'ordre préventif concernant l'hygiène, la nutrition, les risques d'accidents qui peuvent se produire au sein des établissements, dans les trajets menant les élèves à leur établissement, ou dans leur domicile, doivent leur être données ; il convient, aussi, d'éclairer les élèves sur les attitudes à adopter en cas de survenue de catastrophes naturelles;
- En plus des occasions de s'exprimer que lui procurent les moments d'interactivité durant les enseignements, des opportunités de prises de parole doivent être offertes à l'élève par des voies diverses à travers des associations culturelles et sportives, par l'intermédiaire de délégués de classe ou d'établissement régulièrement élus, ou encore au moyen d'un journal de classe ou d'établissement, ou d'une boîte à idées... Ce droit à l'expression lui est reconnu par la Convention internationale des Droits de l'enfant;

- Il faut également considérer comme un droit que l'élève puisse participer à des activités organisées et diversifiées : activités culturelles (théâtre, cinéma, poésie, pratiques artisanales,...), activités sportives, sorties d'information sur les activités socio-économiques locales, visites de musées et de sites historiques...;
- Des infrastructures et des équipements adéquats, nécessaires aux activités pédagogiques doivent être disponibles dans tous les établissements scolaires;
- Une information, adaptée à l'âge et au niveau scolaire atteint par les élèves, doit être régulièrement communiquée aux élèves et à leurs parents en ce qui concerne la vie de leur établissement, les différentes orientations qui s'offrent à eux et les évaluations dont leur scolarisation fait l'objet, etc;

DEVOIRS

Les institutions et les membres de la communauté éducative attendent de l'élève qu'il s'astreigne à un ensemble de règles de discipline, dont la finalité doit être bien comprise et acceptée avec conviction. Ainsi, doit-il faire preuve de ponctualité et d'assiduité, respecter les règles de propreté et d'hygiène, et s'interdire de dégrader le mobilier de la classe, et tous les équipements dont dispose l'établissement.

Dans ses relations avec les autres élèves, les enseignants et les personnels de l'établissement, les règles de la politesse doivent être appliquées avec une grande continuité.

Dans ces relations, toute violence doit être bannie. L'élève doit prendre part, sauf en cas d'empêchement avéré, aux activités collectives sportives et culturelles, organisées par l'établissement.

Dans le cadre de cette coordination intersectorielle et du dialogue avec les partenaires sociaux, une série de rencontres à caractère préventif entre ces départements ministériels à l'effet de coordonner les opérations de lutte contre le phénomène de la violence. Quatre objectifs prioritaires ont été listés à cet égard :

- la stabilité du secteur : la qualité de « partenaire social » est tributaire d'un engagement mutuel sur la stabilisation du secteur de l'éducation ;
- l'émergence du concept de « famille éducative nationale », dans la pluralité des appartenances et des filiations, autour d'axes fédérateurs tels que l'éducation à la citoyenneté, la recevabilité, le civisme ;
- l'enjeu de la qualité en positionnant l'école algérienne sur les modèles de la qualité, de l'excellence et le respect des standards internationaux en matière de temps et de rendement scolaire ;
- le dialogue et la concertation, en associant tous les acteurs et partenaires de l'action éducative.

Ainsi, des recommandations opérationnelles et des perspectives institutionnelles (à l'échelon national et international) ont été émises par des experts et des professionnels afin de conforter les décisions des instances de pilotage :

Recommandations opérationnelles	
Opérationnalisation de la charte d'éthique du secteur de l'éducation avec les partenaires sociaux. Contribution à l'animation d'ateliers sur la violence en milieu scolaire en partenariat avec le mouvement associatif. Mise en place du code de déontologie destinée à la communauté éducative.	Elaboration d'un guide des activités culturelles. Elaboration d'un texte réglementaire portant généralisation et révision du fonctionnement des cellules d'écoute. Manuels scolaire et patrimoine culturel local.
Plan de formation: guide méthodologique sur la médiation en milieu scolaire. Formation des acteurs directs en contact avec les élèves. Formation à la médiation scolaire par les pairs (élèves/ élèves).	Mise en place de tous les protocoles d'identification, de signalement et de prise en charge : classe, cours, proximité. Construction des indicateurs et baromètre d'appréciation du climat scolaire. Enquête nationale et remédiation pédagogique. Consultation nationale sur le système d'évaluation pédagogique. Numérisation du secteur : communication électronique avec les parents.
Education à la citoyenneté : mise sur pied d'un système honorifique des actions de portée citoyenne (climat scolaire) Introduction de la dimension 'civisme' dans l'enseignement et la formation des enseignants, introduction de la culture de débat entre enseignants et élèves Entrée les valeurs dans les programmes et manuels scolaires. Mettre en place des cellules d'écoute pour adolescents, lancer des campagnes de sensibilisation et d'information en collaboration avec des psychologues et les conseillers d'orientation.	Révision de la typologie des établissements scolaires. Spécification des établissements nécessitant accompagnement et encouragement. Mise à jour des règlements intérieurs des établissements

Nous associons les recommandations²³ ci-dessus aux "principales recommandations"²⁴ issues de l'étude mondiale de 2013 de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, spécifiquement adressée aux décideurs et aux

²³ Recommandations émise par la commission nationale de prévention et de lutte contre la violence et les fléaux dans les établissements scolaires. (MEN)- ALGERIE

²⁴ Mettre Fin à la Violence envers les enfants : Six Stratégies d'action #ENDviolence, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Septembre 2014, page58.

responsables gouvernementaux. Ces recommandations ont été développées en consultation avec plus de 100 pays de toutes les régions, et grâce à des études analytiques régionales dans lesquelles l'UNICEF était activement impliqué".

Les décideurs et les responsables gouvernementaux sont encouragés à :	
Développer et promouvoir une stratégie nationale, axée sur les enfants, intégrée et multidisciplinaire pour lutter contre la violence envers les enfants dans un délai déterminé et réalisable.	Veiller à assurer l'inclusion sociale des filles et des garçons particulièrement vulnérables.
Adopter des lois interdisant expressément les violences envers les enfants de toute urgence. Ces interdictions doivent comprendre des mesures détaillées de mise en œuvre et d'application efficace.	Recueillir et ventiler des données sur la violence envers les enfants, que ce soit directement ou indirectement. Ce qui se mesure compte.
Accompagner des initiatives politiques et des mesures juridiques d'efforts accrus pour décourager l'acceptation sociale de la violence envers les enfants. Cette violence n'est pas inévitable. C'est un comportement que nous pouvons changer.	Accorder davantage d'attention aux facteurs susceptibles de faire monter les niveaux de violence et d'affecter la résilience des enfants, de leur famille et de leur communauté. Ces facteurs comprennent la pauvreté et les inégalités, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, les déplacements massifs de populations, l'instabilité politique et le crime organisé.
Identifier des moyens d'écouter les enfants et de les impliquer dans le rôle de la violence dans leur vie et dans ce qui peut être fait pour y remédier.	Intégrer un engagement explicite de lutte contre la violence envers les enfants dans le programme de développement de l'après-2015.

En conclusion

La violence ne date pas d'hier, elle découle d'un phénomène social national et mondial dans notre société, elle était même insignifiante et nos établissements scolaires étaient épargnés. Or, ces dernières années, elle s'est amplifiée avec une allure sérieuse, inquiétante qui nous alerte à agir vite. Généralisée au sein de la société, la violence s'est répandue à tous les niveaux et met en péril la stabilité des établissements scolaires, nuit à la réputation de l'école et entrave son fonctionnement et sa vraie mission en tant qu'"institution sociale"²⁵.

A cet effet, dans le but de protéger l'environnement scolaire, le ministère de l'éducation nationale, en coordination avec les institutions concernées, a entrepris, contre la violence, une vaste opération de

²⁵ Gérard Fourez, (2006), L'institution-école et les politiques de l'école (Chapitre 4), in Éduquer, Enseignants, élèves, écoles, éthiques, sociétés, Collection : Pédagogies en développement. Édition De Boeck Supérieur, pages 97 à 150.

sensibilisation pour stopper son extension et parvenir à son éradication. Comme moyens de lutte, deux aspects relatifs : la prévention et la sensibilisation par le maintien du dialogue, la proximité, la médiation et la communication. A cet effet, un système d'alerte et de vigilance s'impose renforcé par l'application stricte des lois de la République contre l'impunité.

La mise en œuvre de tous ces mécanismes permettront la régression de la violence dans l'enceinte scolaire et constitueront un outil efficace d'apprentissage de la citoyenneté et de la civilité, et rendent compatible les libertés individuelles et l'organisation sociale.

La violence – baromètre des rapports entre les individus en interrelation – est un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur dans l'enceinte scolaire. Ce phénomène a pris des proportions alarmantes ces derniers temps dans et aux alentours des établissements scolaires. Chaque jour, on peut entendre, lire ou même voir un acte de violence commis par un élève envers son camarade, envers son professeur, envers le surveillant ou le contraire comme les actes de certains enseignants vis-à-vis des élèves (traitement inégal des élèves ou l'usage des qualificatifs humiliants provoquant un sentiment d'injustice, de *hogra* et de haine). « Si lutter contre la violence à l'école c'est d'abord améliorer l'école elle-même dans son fonctionnement quotidien et dans sa pratique pédagogique, cette amélioration est difficile par trop grande fatigue, par découragement et par tensions au sein d'équipes parfois peu solides. L'application des bonnes pratiques dépend largement d'un contexte : elles ne sont pas universelles²⁶ ». Page 24

D'emblée, la violence à l'école existe réellement, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas l'institution scolaire qui la produit. Considérant l'éducation en tant que « secteur porteur de croissance économique future²⁷ », l'école éduque et apprend aux enfants les bons préceptes du vivre ensemble et de la tolérance. Mais, d'un autre côté, elle subit les problèmes que vit la société dans sa globalité. Une école de non-violence reste une condition essentielle pour le développement des apprentissages et du comportement citoyen, tolérant, tourné vers l'altérité positive et le respect d'autrui.

²⁶ Éric Debarbieux et Catherine Blaya, (2009), Le contexte et la raison : agir contre la violence à l'école par « l'évidence » ? L'intervention à l'aune des données « probantes » in Criminologie, Volume 42, numéro 1, Éd Les Presses de l'Université de Montréal, p. 13–31, page 24.

²⁷ L'Éducation internationale : un moteur-clé de la prospérité, future du Canada, Comité consultatif sur la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, Rapport final, Août 2012, page 10.

Références bibliographiques :

- 1- Cécile Carra et Daniel Faggianelli, Violences à l'école : tendances internationales de la recherche en sociologie, Déviance et Société (Vol. 27/2), Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène, 2003, pages 205 à 225.,p.219.
- 2- Organisation mondiale de la santé (OMS) World Report on Violence and Health, Genève: OMS, 2002, p5.
- 3- Eric Debarbieux, Une enquête de victimation et climat scolaire auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires, (À L'ÉCOLE des enfants heureux... enfin presque), réalisée par l'Observatoire International de la Violence à l'Ecole pour l'UNICEF, France, 2011.
- 4- Éric Debarbieux et Catherine Blaya, Le contexte et la raison : agir contre la violence à l'école par « l'évidence » ? L'intervention à l'aune des données « probantes » in Criminologie, Volume 42, numéro 1, Éd Les Presses de l'Université de Montréal, 2009, p. 13–31, page 24.
- 5- Pedro Conceição, Rapport sur le développement humain 2019, Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle, publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), page 25.
- 6- Peignard Etal., Roussier-Fusco E., Van Zanten A., La violence dans les établissements scolaires britanniques : approches sociologiques, Revue française de pédagogie, 1998, pp.123-151.
- 7- Gérard Fourez, L'institution-école et les politiques de l'école (Chapitre 4), in Éduquer, Enseignants, élèves, écoles, éthiques, sociétés, Collection : Pédagogies en développement. Édition De Boeck Supérieur, 2006, pages 97 à 150.
- 8- Vitaro et Gagnon, Derzon, Vitaro, F., & Gagnon, C., Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents, Tome 2 : problèmes externalisés. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2000-2006.
- 9- Surgeon General, Youth Violence: A Report of the Surgeon General, USA: Virginia Commonwealth University, <http://www.surgeongeneral.gov/library/youthviolence/>, 2001.
- 10- Gottfredson, Erikson, 2004, ou encore Cameron, 2006, Gottfredson, D. C., Wilson, D. B., & Najaka, S. S., 2002, School-based Crime Prevention. In L. W. Sherman, D. P. Farrington, B. C. Welsh & D. L. Mackenzie (eds.), Evidence-Based Crime Prevention (56-164). London and New York: Routledge, p. 71.
- 11- Julie Laforest, Pierre Maurice, Louise Marie Bouchard, Rapport québécois sur la violence et la santé, Institut national de santé publique du Québec, Chapitre 7, 2018, page 201.
- 12- Chantal Lainey (2004), La violence en milieu scolaire, in revue Éducation et francophonie, publiée par l'Association canadienne d'éducation de langue française dont la mission est d'inspirer et de soutenir le développement et l'action des institutions éducatives francophones du Canada. Université d'Ottawa. Volume XXXII:1, p.4.
- 13- Anthony Lake, directeur général de l'UNICEF, observations liminaires au Conseil d'administration de l'Unicef, <http://www.unicef.org/about/execboard/index_71862.html>, 2014.
- 14- Michelle Perrot, Milena Lebreton et Klérya Gordien, Victimes de l'école, les violences de genre en milieu scolaire, obstacles au droit des filles et des garçons à l'éducation, Partenariats Publics et Plaidoyer de Plan France, 2014, p.9.
- 15- Nations Unies Libre et égal- Harcèlement et violence en milieu scolaire, [https://www.unfe.org › uploads Bullying-and-Violence-FR,2017/05](https://www.unfe.org/uploads/Bullying-and-Violence-FR,2017/05)
- 16- Assemblée générale des Nations Unies, Convention relative aux droits de l'enfant. 1989. Article 19. <<http://www.un.org/documents/ga/res/44/a44r025.htm>>

ISSN: 1112-8518, EISSN: 2600-6200

المجلد: 12 / العدد: 01 / الشهر: جوان / السنة: 2020

17- L'Éducation internationale : un moteur-clé de la prospérité, future du Canada, Comité consultatif sur la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, RAPPORT FINAL, Août 2012, page 13.

18- Mettre Fin à la Violence envers les enfants : Six Stratégies d'action #ENDviolence, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Septembre 2014, page58.

Documents règlementaires et pédagogiques

- La constitution de la République algérienne démocratique et populaire, mars 2016, page 6.
- la loi d'orientation de l'éducation nationale n° 08-04 du 23/01/2008.
- Convention relative aux droits de l'enfant. Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989. Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49
- L'arrêté Ministériel n° 2/171, du 01 juin 1991 portant sur l'interdiction des châtiments corporels et la violence à l'égard des élèves dans les établissements scolaires.
- La circulaire ministérielle n° 2/171, du 15 janvier 1994, portant sur l'interdiction des châtiments corporels.
- La circulaire n° 649, du 24/08/2016, relative au recensement des cas de violence enregistrés en milieu scolaire.
- L'instruction ministérielle n° 644, du 01 décembre 1999, portant lutte contre la violence dans les établissements scolaires, qui stipule la création et l'installation des comités de wilayas de lutte contre la violence dans ces établissements.
- Charte d'éthique du secteur de l'éducation nationale, pp.14-15.
- La Stratégie sectorielle de lutte et de prévention de la violence en milieu scolaire, 2017, Ministère de l'éducation nationale.
- Plan national de développement des PNR (programmes nationaux de recherche), domaine éducation, formation professionnelle et culture, document élaboré par le ministère de l'éducation, Mai 2016.
- Recommandations émises par la commission nationale de prévention et de lutte contre la violence et les fléaux dans les établissements scolaires. (MEN)- ALGERIE.